CONCORDIA
Digne de confiance

Notice d'information

concernant votre carte suisse d'assurance-maladie LAMal

Bases légales
L'art. 42a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et l'ordonnance sur la carte d'assuré pour l'assurance obligatoire des soins (ci-après dénommée OCA) constituent les dispositions légales régissant la carte suisse d'assurance-maladie LAMal.

Les informations formulées exclusivement au masculin ou au féminin dans la présente notice d'information valent aussi pour les personnes de l'autre sexe.

Propriété et obligation de conserver
La carte d'assurance-maladie délivrée par CONCORDIA reste propriété de CONCORDIA. La carte d'assuré doit être conservée et protégée contre toute détérioration. Veillez à toujours avoir votre carte d'assuré sur vous.

Nous vous prions d'informer votre agence CONCORDIA en cas de:
- détérioration ou perte de votre carte d'assuré;
- modifications de vos données personnelles.

En cas de perte répétée, CONCORDIA est autorisée à exiger le montant de CHF 20 à titre de contribution aux frais supplémentaires générés. Le délai de délivrance d'une nouvelle carte est de trois semaines environ.

Restitution et destruction
CONCORDIA est en droit de demander la restitution de la carte d'assuré. Si CONCORDIA ne demande pas la restitution de la carte lorsque le rapport d'assurance prend fin, que la carte d'assuré arrive à expiration ou qu'une nouvelle carte est envoyée, veuillez procéder à sa destruction.

Attestation d'assurance et données disponibles
Selon l'OCA, vous devez présenter votre carte d'assuré lors du recours à des prestations dans le domaine de la santé. Avec votre accord oral, tous les fournisseurs de prestations légitimés par l'OCA sont autorisés à consulter en ligne les données suivantes destinées à la facturation.

Selon l'OCA, CONCORDIA indique les données suivantes:
- nom, prénom, adresse;
- numéro AVS;
- date de naissance;
- sexe;
- nom et numéro d'identification de CONCORDIA;
- adresse de facturation de CONCORDIA;
- indications relatives au rapport d'assurance (AOS oui ou non);
- numéro d'identification de la carte d'assuré;
- date d'expiration de la carte d'assuré;
- formes particulières d'assurance AOS;
- inclusion ou exclusion de l'assurance-accidents;
- assurances complémentaires;
- type de facturation (paiement direct/remboursement).

Cette énumération est exhaustive.

Vous êtes autorisé à faire rectifier les indications inexactes. À cet effet, veuillez vous adresser à votre agence CONCORDIA.

Restriction de la disponibilité des données
En vertu de l'OCA, vous pouvez exiger que les indications relatives aux assurances complémentaires selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ne soient plus affichées. Vous pouvez obtenir le formulaire concernant la restriction de l'accès à vos données auprès de votre agence CONCORDIA. Veuillez toutefois noter que le fournisseur de prestations ne pourra pas adresser sa facturation directement à CONCORDIA si les informations d'assurance ne sont pas disponibles.

Voyages et séjours dans les États membres de l'UE et de l'AELE
La carte européenne d'assurance-maladie figure au verso de votre carte d'assuré. Vous en aurez besoin en cas d'urgence médicale dans les États membres de l'UE ou de l'AELE.

24 hour medical assistance worldwide: votre numéro d'appel d'urgence
Si vous avez conclu l'assurance complémentaire DIVERSA ou l'assurance-hospitalisation PRIVÉE, veuillez, en cas de maladie grave ou d'accident à l'étranger, contacter toujours en premier lieu le numéro d'appel d'urgence «24 hour medical assistance worldwide». Ce numéro figure sur votre carte d'assurance-maladie. Veillez donc à toujours avoir votre carte d'assuré sur vous, même lors d'un séjour à l'étranger.

Numéro de téléphone concordiaMed
concordiaMed est un service disponible pour tous les assurés de CONCORDIA. Des professionnels qualifiés répondent par téléphone à vos questions médicales au sujet de votre santé, et ce, 24 heures sur 24.

Si vous avez conclu l'assurance complémentaire DIVERSA, veuillez, en cas de maladie grave ou d'accident à l'étranger, contacter toujours en premier lieu la centrale d'appels d'urgence 24 hour medical assistance worldwide. Veillez donc à toujours avoir votre carte d'assuré sur vous.

Numéro de téléphone concordiaMed premium
Avec l'assurance-hospitalisation PRIVÉE, vous bénéficiez d'avantages exclusifs ainsi que d'un accès direct et illimité à la meilleure prise en charge médicale, et ce, dans le monde entier.
Parallèlement, concordiaMed premium vous permet de bénéficier de conseils en santé personnalisés par téléphone 24 heures sur 24. Veillez à toujours avoir votre carte d'assuré sur vous. Elle vous permet d'obtenir un accès direct et rapide aux prestations exclusives réservées aux assurés en division privée de CONCORDIA.

Enregistrement facultatif de données sur la puce de votre carte
Si vous le souhaitez, conformément à l'OCA, les données suivantes peuvent être enregistrées sur la puce électronique de votre carte d'assuré afin d'améliorer l'efficacité, la sécurité et la qualité du traitement médical:
- groupe sanguin et transfusions;
- vaccinations;
- transplantations;
- allergies;
- maladies et séquelles d'accidents;
- inscriptions supplémentaires, par exemple opérations subies, implants;
- médications;
- adresses de personnes à avertir en cas d'urgence;
- mention de l'existence de directives anticipées.

Qui peut enregistrer, traiter et effacer vos données facultatives?
Seuls les médecins, les dentistes et les chiropraticiens peuvent, avec votre accord, enregistrer, traiter et effacer ces données sur la puce électronique. Veuillez cependant observer qu'aucun médecin, dentiste ou chiropraticien n'est tenu de vous offrir cette prestation.

Les pharmaciens peuvent enregistrer, traiter et effacer les données relatives aux médications.

Tous les médecins, pharmaciens, dentistes, chiropraticiens, sages-femmes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, professionnels des soins, logopédistes et diététiciens titulaires d'une formation reconnue par la Confédération ou les cantons peuvent, selon l'OCA, enregistrer, traiter et effacer les adresses de personnes à avertir en cas d'urgence et la mention de l'existence de directives anticipées.

À tout moment, vous avez le droit de faire rectifier et effacer ces données facultatives auprès des fournisseurs de prestations légitimés.

Avant de restituer votre carte d'assuré à CONCORDIA, il vous incombe de faire effacer ces données.

CONCORDIA ne peut pas enregistrer, traiter ou effacer les données facultatives.

Qui peut lire vos données facultatives?
Tous les médecins, pharmaciens, dentistes, chiropraticiens, sages-femmes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, professionnels des soins, logopédistes et diététiciens titulaires d'une formation reconnue par la Confédération ou les cantons peuvent, à condition d'avoir reçu votre autorisation, consulter les données médicales que vous avez saisies à titre facultatif (droit de lecture).

CONCORDIA ne peut PAS lire vos données facultatives.

Numéro d'identification personnel (NIP)
Vous avez la possibilité de protéger vos données facultatives au moyen d'un numéro d'identification personnel (ci-après dénommé code NIP; appelé également PIN, de l'anglais Personal Identification Number). À cet effet, vous avez besoin d'une clé personnelle de déblocage (ci-après dénommée PUK, abréviation de Personal Unblocking Key). Le PUK est imprimé sur le courrier envoyé par CONCORDIA (2e page), sous la carte d'assuré. Après avoir saisi le PUK, vous pouvez insérer le code NIP de votre choix dans l'appareil électronique de lecture chez le médecin, le dentiste ou le chiropraticien, et le confirmer.

Précisions relatives au code NIP personnel
- Notez le code NIP choisi.
- Évitez de choisir un code NIP issu d'une combinaison de chiffres facilement accessible telle que date de naissance, numéro de téléphone, etc.
- Conservez le code NIP et le PUK séparément.
- Ne notez jamais le code NIP et le PUK sur votre carte.
- Veillez à conserver le document d'accompagnement indiquant le PUK avec vos documents personnels.
- Si vous avez perdu ou oublié votre code NIP, vous pouvez en saisir un nouveau par le biais du PUK.
- Si vous avez perdu ou oublié votre PUK, vous devez demander une nouvelle carte d'assuré à votre agence CONCORDIA.

Pour toute autre information, votre agence CONCORDIA se tient volontiers à votre disposition.

CONCORDIA
Digne de confiance

CONCORDIA
Bundesplatz 15
6002 Lucerne
Téléphone 041 228 01 11
www.concordia.ch
info@concordia.ch

(12.16)